

PRÉFECTURE DES LANDES

2ème DIRECTION

3ème BUREAU

JD/LB

PR/2D/75/423

LE PREFET DES LANDES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission départementale des Objets mobiliers en date du 17 octobre 1975 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général ;

A R R E T E :

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

<u>Commune</u>	<u>MONTAUT</u>	<u>Edifice</u>	<u>Eglise paroissiale</u>
P1140000541	-	- Bénitier formé d'un chapiteau, marbre, époque gallo-romaine, et d'une base, pierre, XVIIIème siècle	
P1140000542	-	- Bénitier formé d'un chapiteau, marbre et d'une base, pierre, XVIIIème siècle	
P1140000543	-	- Autel, rétable, tabernacle et décoration de la chapelle latérale Nord comprenant un crucifix, six chandeliers, bois sculpté, doré et polychrome, XVIIIème et XIXème siècles	
P1140000544	-	- Autel, rétable et décoration de la chapelle latérale Sud comprenant quatre chandeliers, statue de la Vierge à l'Enfant, portes latérales, bois sculpté, doré polychrome, XVIIIème et XIXème siècles	
P1140000545	-	- Reliquaire, bois doré et polychrome XVIIIème siècle.	

.../...